

# Chelles



[www.villagedechelles.fr](http://www.villagedechelles.fr)

Bulletin annuel - Mai 2021

## Bulletin Municipal



# SOMMAIRE

Le mot du Maire  
Chelles et Internet

2020

## RETOURS SUR 2020

P. 5

Les évènements de l'année  
Succès pour la journée du patrimoine  
Les déclarations préalables de travaux  
État civil 2020  
Bilan financier  
Les impôts locaux



## CIVILITÉ ET INCIVILITÉ

P. 12

Les nuisances : que faire ?  
L'entretien du village est l'affaire de tous  
Voisins vigilants



## CHELLES EN CHIFFRES ET EN LETTRES

P. 16

Chelles dans les données de l'INSEE  
La bibliothèque de Chelles



## CHELLES AU QUOTIDIEN

P. 18

Le terrain de pétanque, une nouveauté pour tous  
Point sur le RPI du Vandy  
Faire ou refaire des papiers d'identité  
Les principales déclarations d'urbanisme  
Informations paroissiales



## VIE ASSOCIATIVE

P. 22

L'association de sauvegarde du patrimoine  
L'AVAPAR  
L'Anthurium



## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

P. 23

Notre communauté de commune : la CCLO  
Des permanences de proximité dans les locaux de la CCLO  
Du commerce en ligne avec la CCLO



## INFORMATIONS PRATIQUES

P. 27

Le traitement des déchets  
Aides et soins à domicile  
Les services de proximité

**Chers Chellois,**

Comment allez-vous ? Cette question contient le souci que nous avons tous, de nous tous, pour nos proches, nos familles, nos voisins, nos amis.

Alors que le premier trimestre 2021 s'est terminé sur des accents donnant l'impression de revivre, dans une certaine mesure, 2020, il faut encore attendre le retour à la normal.

Nous vivons les mêmes entraves sur le plan de la vie sociale, avec les restrictions des déplacements, les annulations ou reports d'événements, la fermeture des bars et des restaurants, toutes les difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Nous gardons espoir avec l'arrivée des vaccins, l'opération se développant avec le temps. La Communauté de Communes (CCLO), en partenariat avec le département, a pu mettre dès la fin mars à la disposition des habitants au centre sportif de Couloisy, le bus « départemental anti covid » : ainsi 137 personnes ont pu être vaccinées, dont une dizaine de Chellois, qui se sont félicités des opérations. Au moment de la publication de ce bulletin, la campagne de vaccination ne sera, hélas, toujours pas terminée. Mais le bout du tunnel devrait tout de même bientôt apparaître.



Bus anti-Covid



Joseph, notre ancien combattant



Natasha, présidente de la bibliothèque

En ce qui concerne les travaux, nous prévoyons plusieurs opérations : finalisation pour juin des travaux de l'église et de la tour ; aménagements de sécurité routière rue de Pierrefonds ; mise en place d'un système de vidéo-protection sur l'ensemble du village ; traitement du carrefour rue de reuvre, rue du moulin, rue du val, afin de protéger les habitations des écoulements d'eaux et de boues et pour sécuriser le carrefour ; aménagement de la place « André Leroy ». Ces projets, aujourd'hui financés, ont été montés et présentés aux financeurs il y a plus de deux ans. Ils sont maintenant engagés, dans le contexte particulier de la période que nous continuons à vivre.

Les travaux à l'intérieur de l'église sont terminés. Elle peut donc être à nouveau ouverte et mise à la disposition de la paroisse affectataire. La réouverture de l'église, en présence des représentants des financeurs (État, région, département) est prévue vendredi 2 juillet 2021 à 18 heures. Elle sera suivie d'une messe présidée par Monseigneur Jacques Benoît-Gonnin, évêque de Beauvais, Noyon, Senlis.

L'inauguration officielle, post-travaux, pour l'église et la tour, se fera plus tard quand les opérations auront été totalement terminées.

Nous espérons bien pouvoir organiser notre fête villageoise en juillet prochain. La commission « animation » était prête, mais les conditions sanitaires ne nous le permettront pas.

Pourquoi, alors, ne pas faire une fête du patrimoine à Chelles samedi 18 septembre 2021, à l'occasion des journées européennes du Patrimoine ? Nous pourrions organiser, entre autres, inauguration des travaux de l'église et de la tour, jeux picards sur la place, tournoi de pétanque, barbecue, feu d'artifice. Le projet reste à construire. Il sera l'occasion de manifester notre goût chellois pour la convivialité.

Toute l'équipe municipale sera heureuse de pouvoir enfin vous proposer un événement convivial. Rendez-vous donc, comme nous l'espérons, le 18 septembre 2021.

**Christian Deblois**

Directeur de la publication : Christian Deblois, Maire  
PAO : Olivier Piar

# CHELLES & INTERNET



La révolution numérique passe aussi par notre village. Internet est devenu l'un des principales voies de communication. On peut le déplorer ou le célébrer. En tout cas les sites Internet et les listes de diffusion, bien utilisés, améliorent grandement nos vies quotidiennes.

Le conseil municipal souhaite maintenant optimiser, au service des Chellois, les ressources numériques.

Optimisation du site [www.villagedechelles.fr](http://www.villagedechelles.fr)

Notre site Internet doit gagner en utilité et en utilisations. Des contenus toujours plus nombreux vont être intégrés. Il s'agit de pouvoir rendre compte des activités dans le village. Il s'agit aussi d'améliorer encore notre image.

La mairie sera, grâce au secrétariat, dotée de nouvelles compétences multimédias. Ceci permettra d'améliorer encore l'alimentation du site.

## Optimisation de la diffusion des publications

Au sujet de ce « Bulletin annuel » plusieurs scénarios pouvaient s'envisager : disparition du bulletin (parce que basculé sur Internet) ; bulletin allégé ; reconduite à l'identique. Décision a été prise de produire un bulletin complet, distribué à tout le monde, mais avec un renvoi au site Web de la mairie, ceci afin de pousser à prendre de bonnes habitudes numériques. C'est chose faite avec ces quelques lignes. Bien entendu le format papier reste nécessaire, ne serait-ce que parce qu'une vingtaine de personnes à Chelles n'utilisent strictement jamais Internet. Progressivement, dans une double visée de réactivité et de productivité, la diffusion des publications passera de plus en plus par la voie numérique.

## Optimisation de la communication par la lettre de diffusion électronique

Les informations rapides seront plus nombreuses à être adressées par l'intermédiaire de la liste de diffusion électronique de la Mairie. Cette liste part de l'adresse institutionnelle **chelles.60@wanadoo.fr**. Toutes ces informations vous sont adressées par la Mairie de Chelles. Si vous ne souhaitez plus les recevoir, merci de le signaler en répondant « Désabonnement » au courrier électronique reçu. Si vous souhaitez que cette lettre électronique soit proposée à d'autres personnes, en particulier des habitants de Chelles, vous pouvez nous signaler leurs adresses électroniques, également par retour de courrier électronique.

## Optimisation de la communication par PanneauPocket

Chelles a recensement adhéré au service de l'application **PanneauPocket** afin de communiquer plus facilement avec les habitants du village. Cette application est téléchargeable gratuitement et utilisable sur téléphones, tablettes et ordinateurs. Simple, pratique et efficace, elle est à la portée de tout le monde.

Concrètement, PanneauPocket permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, intercommunalité, école.

L'application, extrêmement simple d'usage, ne récolte pas de données personnelles, l'administré n'a pas de compte à créer.

### INSCRIVEZ-VOUS

sur : <https://app.panneaupocket.com> ou flasher le QR Code ci-contre



### SOYEZ ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application **PanneauPocket**

### SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**

2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !

Disponible sur **App Store**

DISPONIBLE SUR **Google Play**

EXPLOREZ-LE SUR **AppGallery**



# LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE

SAMEDI

JANV

11

## Lancement des travaux

Nous avons lancé les travaux de l'église Saint Martin et de la tour du XV<sup>ème</sup> siècle, vestige de l'ancien manoir de Rouquerolles. Ce lancement a été fait, pour couper les rubans en présence des financeurs, le sous-préfet s'étant excusé pour l'État, Sandrine De Figueiredo pour le Conseil Départemental, Anne Sophie Fontaine pour le Conseil Régional, Alain Brailly Président de la CCLO et de Jacques Martin-Pariset, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, qui a récolté plus de 32 000 €, grâce à la mobilisation de l'Association de Sauvegarde. Pour l'église, la part des subventions dépasse les 80 %.



Les représentants des financeurs

LES OPERATIONS	COUT HT	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	FONDATION DU PATRIMOINE	TOTAL FINANCEMENT
Restauration de l'église	246 697,73 €	119 942,00 €	26 164,00 €	68 400,00 €	- €	214 506,00 €
Restauration et mise en sécurité de la tour	113 812,00 €	20 800,00 €	- €	52 000,00 €	32 000,00 €	104 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>360 509,73 €</b>	<b>140 742,00 €</b>	<b>26 164,00 €</b>	<b>120 400,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>319 306,00 €</b>

DIMANCHE

MARS

15

## Élections municipales

**Vous avez élu la liste « bien vivre à Chelles »  
Merci, à nouveau, pour votre confiance.**

Le conseil n'a pu s'installer que le 28 mai, hélas à huis clos et sans pot amical ensuite. Vous trouverez toutes les informations concernant le conseil municipal sur le site Internet de la commune

[www.villagedechelles.fr/installation-du-conseil-municipal-28-juin](http://www.villagedechelles.fr/installation-du-conseil-municipal-28-juin)

Les commissions se sont rapidement mises en place, avec des réalisations : préparation du terrain de pétanque, distribution de cartes cadeaux « Cultura » pour les moins de 18 ans, colis pour nos anciens, coup de jeune au journal municipal, décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il faut noter aussi la décoration, pour Noël, du lavoir de la rue du Bois par Vincent Le Besne.

DIMANCHE

SEPT

20

## Une journée du patrimoine chellois

**Dans le cadre des journées du patrimoine, a été organisée une exposition sur l'église, la tour, et la chapelle de Bérogne.**

Plus de 70 visiteurs ont été accueillis à cette occasion (voir l'entretien réalisé avec l'organisateur, Vincent Le Besne).

MERCREDI  
SEPT  
30

## Visite de la Présidente du Conseil Départemental

Nadège Lefebvre, Présidente du conseil départemental, accompagnée de Sandrine de Figueiredo et de Jean Desessart, conseillers départementaux, sont venus visiter notre commune mercredi 30 septembre 2020. Ils ont été accueillis en mairie par Christian Deblois pour une discussion sur les actualités et les projets.

Le maire s'est, en premier, lieu félicité des financements apportés par le département à notre commune. Le département représente ainsi plus de 375 000 euros sur les quatre dernières années. Ces sommes comprennent la rénovation de la RD 85, le soutien à différents projets (mise aux normes de notre salle communale, aire de croisement sur Béroigne, mur qui soutient la cour du bâtiment école-mairie, rénovation de la tour, restauration de l'église). Le maire s'est aussi félicité du fait que le nouveau conseil départemental a autorisé des financements croisés, ce qui a permis de mener parfois deux opérations à la fois plutôt qu'une. Cela a aussi permis aux entreprises de développer leurs activités, bénéfiques pour l'emploi.



Un échange a eu lieu sur les projets en cours de financement, avec le soutien du conseil départemental : travaux supplémentaires de l'église et de la tour, notre projet de vidéo protection.

Ensuite, nous sommes allés visiter les chantiers en cours, pour l'église et la tour, ainsi que le futur aménagement du carrefour rue de Reuvre, rue du Val, rue du Moulin.



## Commission JEUNES & INTERGÉNÉRATION

SAMEDI  
DEC  
5

## Le Noël des enfants et des jeunes



Organisée par la commission jeunes et intergénération du conseil municipal, la remise d'une carte cadeau a été organisée. Les membres de la commission ont eu le plaisir d'accueillir les enfants et jeunes de moins de 18 ans qui ont reçu une carte cadeau Cultura d'un montant de 15 euros. Celle-ci a donc été offerte aux 111 jeunes du village (sur 118) qui se sont manifestés et déplacés. Une très forte participation à cet événement (94 %) dont nous sommes très heureux. Nous retiendrons une belle journée d'hiver, illuminée par les sourires (malgré les masques) qui se lisaient dans les yeux des enfants.



## SUCCÈS POUR LA JOURNÉE DU PATRIMOINE 2020 À CHELLES



Météo agréable et bonne humeur se sont conjuguées pour la journée européenne du patrimoine le dimanche 20 septembre dernier. À cette occasion, l'association de sauvegarde du patrimoine de Chelles organisait, en partenariat avec la mairie, une exposition-visitte autour de l'histoire patrimoniale du village. Rencontre avec le maître d'œuvre de l'opération, le Chellois passionné Vincent Le Besne.

### Cette année tout s'est organisé autour du lavoir de la rue du Bois Pourquoi ?

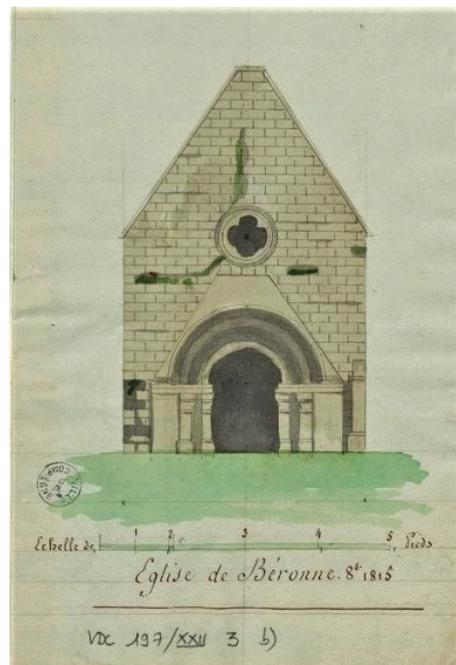
Le site est, en lui-même, un monument de Chelles et un lieu de mémoire. C'est dans les années 1850 que les pouvoirs publics, afin de lutter contre le choléra, ont soutenu le développement des lavoirs. On ne sait pas dater celui-ci. Mais il a été rénové et agrandi en 1883. Des Chelloises connaissent bien le lieu pour y avoir contribué aux tâches domestiques. Mais le lavoir ce n'est jamais uniquement un ancêtre collectif des machines à laver. Ces « hôtels des lavandières », pouvaient aussi être baptisés « chambres des députés » ou « moulins à paroles ». Une expression connue résume un peu l'ambiance qui les caractérisait. On dit en effet que les femmes n'y lavaient pas seulement leur linge. Elles pouvaient aussi y salir leurs voisins. C'est dire que le site a de l'importance. Pour cette journée du patrimoine, nous l'avons aménagé et enjolivé, avec, en particulier, de la verdure, de la musique et de petites affiches. Des sérieuses, pour faire respecter les règles de distanciation sociale. Une humoristique pour interdire aux gens de se baigner. Ceci n'a d'ailleurs pas empêché des chiens sympathiques de prendre un bon bain.

### Comment est venue l'idée de cette nouvelle exposition ?

J'avais remarqué dans l'ouvrage qui a été consacré récemment à notre tour de Chelles, un dessin signé Jean Antoine François Léré (1761-1837). J'ai fait des recherches, pendant le confinement, pour repérer que cet érudit, qui savait aussi faire des croquis, était un grand spécialiste de Compiègne et de ses environs. J'ai donc retrouvé sur Internet le fonds Léré, qui contient des descriptions et dessins dont certains présentent des éléments de Chelles il y a deux siècles (autour de 1815).

## Quel contenu pour cette exposition ?

J'ai reproduit, sur quinze panneaux, présentés avec les distances imposées par les règles sanitaires en vigueur, les éléments les plus intéressants (manuscrits et croquis) concernant les monuments de Chelles. On y retrouve des traces du passé, comme la chapelle aujourd'hui disparue de Bérogne. On y voit, dans des formes et couleurs singulières, la tour et l'église qui participent grandement à l'identité visuelle de notre village. Ces panneaux autorisent des regards surpris sur ce qui ponctue aujourd'hui notre vie quotidienne, nos déplacements et nos repères. Les chantiers de l'église et de la tour ont par ailleurs été, au cours de la journée, commentés et visités. En particulier l'église, où patine du temps et maîtrise des techniques suscitent toujours bien des appréciations positives.



La façade de l'église de Bérogne (vue de 1815)

## Quel bilan pour cette nouvelle journée ?



Une délégation chelloise (77) en visite à Chelles (60)

D'abord, sur le plan quantitatif, nous avons eu une soixantaine de visiteurs. C'est déjà un bon résultat. Et il faut y ajouter un groupe d'une vingtaine de randonneurs venus de Chelles (Chelles en Seine-et-Marne) qui traversaient notre village homonyme. Ils ont particulièrement prisé cette exposition. Pour tous, une telle journée c'est un moment pour s'arrêter un peu sur

la richesse historique insoupçonnée de notre village, sur certains de ses monuments et moments. Surtout, au-delà de la passion et du plaisir de découvrir, il s'agit de se rencontrer et de discuter. Le patrimoine, à ce titre, c'est de la convivialité.

## Et en une phrase ?

J'aime bien détourner un slogan pour dire que « si vous voulez transmettre un virus, que ce soit celui du patrimoine ». Dans une période qui est loin d'être facile, il est toujours bon de se pencher, ensemble, sur le passé de nos lieux de vie. C'est, je pense, intéressant et sympathique à la fois.

## LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

DÉCLARANT	NATURE DES TRAVAUX	DATE
FELIX Lionel	Construction abri de jardin 17.28 m <sup>2</sup>	21/02/2020
DALON Alain	Changement d'une clôture existante	21/02/2020
MARTIN BAIROS Thomas	Réhabilitation de maison – 2 lucarnes. Une fenêtre	30/03/2020
PINTO Sabrina	Abri piscine – non fermé	04/05/2020
PINTO Sabrina	Remplacement fenêtre pour une baie	04/05/2020
MIEL Jacques	Construction d'une clôture	04/05/2020
BRETEZ Corinne	Construction abri de jardin 10.20 m <sup>2</sup>	08/06/2020
BRETEZ Corine	Création terrasse 34 m <sup>2</sup>	06/08/2020
BELHADJ Chales-Philippe	Transformation garage en chambre	23/06/2020
PERRIN Caroline	Agrandissement 12 m <sup>2</sup>	31/07/2020
DUPIN Christophe	Changement de fenêtre = pvc	18/08/2020
BOURRE Philippe	Construction abri de jardin	08/09/2020
ROUVILLAIN Julien	Construction sur toit	17/10/2020
LANIER Patrick	Muret de clôture / 4 piliers	17/11/2020
TERRONI Lucien	Remplacement fenêtre = pvc	16/11/2020

## ÉTAT CIVIL

### Décès

OSSELIN Guy	19/03/2020
BALLISAT Maurice	17/04/2020

### Mariages

CHABOTEAU Serge et ALLARD Mirreille	08/08/2020
--	------------

### Naissances

BAUDRY Charlie	26/01/2020
DESPREZ Léa	09/02/2020
BERLEMONT Alicia	14/06/2020
CARPENTIER Arthur	24/06/2020
TROUILLET Tom	14/10/2020
ROUVILLAIN Nolan	01/11/2020
FROISSART Ozalia	08/11/2020

# BILAN FINANCIER



## Les recettes de fonctionnement de la commune : 362 000 €

### D'où provient l'argent de la commune ?

#### Impôts et taxes représentent 217 000 €.

Ce sont les impôts que vous payez, sous la forme de deux taxes maintenant :

- Taxe foncière
- Taxe foncière non bâtie

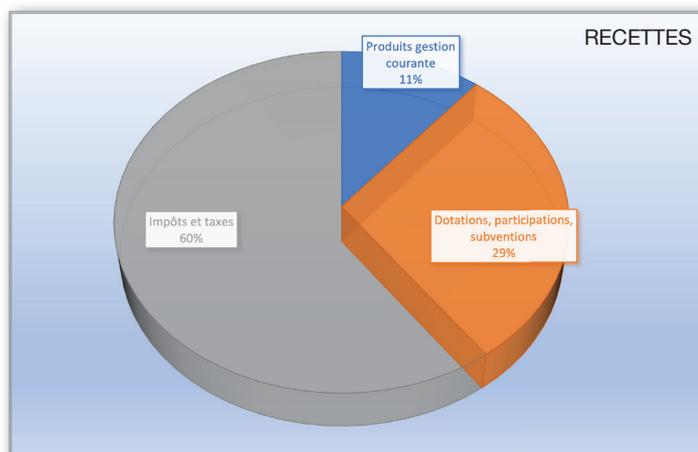
En effet, depuis l'année 2020, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation directement. Elle est compensée par une dotation basée sur les recettes moyennes de 2017-2018.

#### Dotations et participations représentent 105 700 €

Cela regroupe la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'État, les diverses dotations de compensation, les participations au fonctionnement de l'association foncière et du RPI. Il est à noter que la commune percevait en 2013 pour la DGF UN montant de 55 751 €, aujourd'hui 33 430 €. De plus, depuis 2014, un fonds de péréquation entre les communes a été mis en place, cela représente une diminution budgétaire pour 2020 de 3078 €.

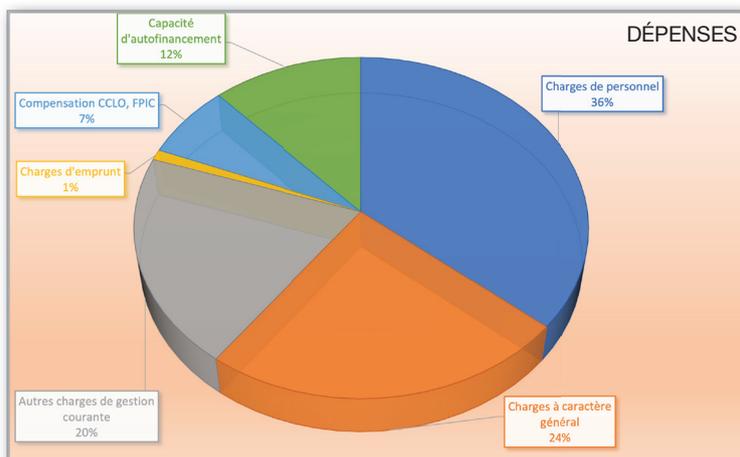
#### Les produits de gestion courante représentent 39 300 €

Ces produits sont constitués des recettes de la cantine, des produits de locations, des manifestations.



## Les dépenses de fonctionnement de la commune : 362 000 €

### Où va l'argent de la commune ?



#### Les charges de personnel représentent 130 000 €

Aujourd'hui, la commune emploie quatre personnes pour un équivalent trois temps plein. Ces personnels sont affectés à l'accueil du public, à l'administration de la commune, du RPI et de l'association foncière, au transport de nos enfants habitants sur Bérogne, à l'entretien du village, à la cantine et à différents services à la population.

#### Les charges à caractère général représentent 85 800 €

Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux (eau, électricité, chauffage, carburant, éclairage public, fêtes et cérémonies, acquisition de petits matériels, repas de cantine, maintenance, etc.)

#### Les charges d'emprunt représentent 1 800 €

Notre commune est très peu endettée.

#### Les compensations intercommunales représentent 27 000 €

C'est le montant que nous reversons à la communauté de commune pour les compétences transférées (ordures ménagères, voirie) ainsi qu'au fond de péréquation.

#### La capacité d'autofinancement représente 43 000 €

C'est le nerf de la guerre : une commune qui ne génère pas de capacité d'autofinancement est morte. Elle ne peut investir.

## Structure des dépenses et des recettes d'investissement

En 2020, la commune a investi 198 000 € pour la rénovation de l'église et de la tour, pour les aménagements de la place, pour les travaux sur la RD 85.

En 2020, la commune a reçu 73 000 € de subvention. Reste à recevoir 60 000 € et la récupération de TVA (32 000 €), soit un total 165 000 € de recettes d'investissement reçues ou à recevoir.

# LES IMPÔTS LOCAUX



**Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts en 2021. Mais ils seront calculés autrement.**

En conséquence, il y aura tout de même des changements sur vos feuilles d'impôts.

- Environ 80 % d'entre vous ne paieront plus la taxe d'habitation. Et elle sera supprimée pour tous en 2023, sauf pour les résidences secondaires. Pour les communes, la perte de cette taxe sera compensée par une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) que percevait le département.

- Les taux 2020 concernant la TFPB étaient respectivement pour la commune de 22,56 %, pour le département de 21,54 %. Ils deviennent pour la commune, 22,56 % plus 21,54 %, soit 44,10 %, et pour le département 0 %.

**Si la commune percevait la totalité de la part de TFPB venant du département, elle serait surcompensée par rapport à la taxe d'habitation perçue en 2017, année de référence. Aussi, le montant perçu par le département sera diminué par un coefficient de 0,865488, le solde étant affecté à un fond de compensation, permettant aux communes sous-compensées de récupérer le montant de la taxe d'habitation.**

## Calcul comparatif de la Taxe Foncière Pour Bati (TFPB) 2020/2021

Jeu de chaises non pas musicales, mais fiscales :  
la commune ne reçoit plus de Taxe d'Habitation (TH)  
mais perçoit environ 72,48 % de la part de TFPB du département  
en compensation à l'euro près de la perte de la TH, calculée sur la base 2017

*Exemple d'un chellois qui aurait une base d'imposition de 2 000 €*

Année	Base imposition	Taux commune	TFPB commune	Taux département	TFPB Département	TOTAL À PAYER
2020	2000	22,56 %	451,20 €	21,54 %	430,80 €	882,00 €
2021	2000	44,10 %	882,00 €	0,00 %	- €	882,00 €

**Ainsi, en 2021 sur les 882 € versés, la commune ne percevra que 763,44 €, le solde alimentant un fond de compensation.**

## LES NUISANCES : QUE FAIRE ?



Si vous êtes victime de nuisances, faites en part directement à l'auteur en tant que voisin.

C'est avant tout un problème de voisinage. Ensuite si nécessaire prévenir la mairie...

Il est rappelé que le maire ou les adjoints en tant qu'officiers de police judiciaire (article 16-1er du code de procédure pénale ) ont la possibilité avec le procureur de la République de faire un rappel à la loi.

Quelques rappels faisant référence à des arrêtés préfectoraux ou circulaires.

**AU SUJET DES TRAVAUX DE BRICOLAGE**  
et de jardinage utilisant des appareils à  
moteur thermique ou électrique.



**AU SUJET DES  
BRÛLAGE À L'AIR LIBRE**

Le brûlage à l'air libre des  
déchets verts **est interdit.**

**Ils ne sont autorisés qu'aux  
horaires suivants :**

Du lundi au vendredi	<b>8:00 à 12:00</b>	<b>13:30 à 19:30</b>
Samedi	<b>9:00 à 12:00</b>	<b>15:00 à 19:00</b>
Dimanche et jours fériés	<b>10:00 à 12:00</b>	

Il faut noter que ces exigences, valables sauf cas d'urgence (dégâts des eaux, problèmes d'électricité, etc.), s'appliquent aussi aux entreprises venant travailler à domicile.



## AU SUJET DES DÉCHARGES SAUVAGES

Elles sont bien entendu **totale**ment interdites et viennent péniblement compromettre les paysages.

La route n'est pas une poubelle



**Amis randonneurs, pensez à prendre un sac à l'occasion de toute ballade...**

## AU SUJET DES CHIENS



Les propriétaires et possesseurs de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter **une gêne pour le voisinage au niveau aboiement**, mais aussi ramasser les excréments sur la voie publique.  
Des sacs plastiques existent.

## AU SUJET DES ANIMAUX EN GÉNÉRAL

**Il est rappelé la nécessité de soigner ses propres animaux et de ne pas favoriser la prolifération des animaux errants.**

En effet, les jets ou la pose de nourriture sur les lieux publics peuvent entraîner la prolifération d'animaux errants, sauvages ou redevenus tels, la prolifération de rongeurs moins sympathiques.

De nombreuses plaintes arrivent en mairie et **nous rappelons qu'il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages au redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons.**



La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

**Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination** de l'homme par une maladie transmissible. En cas de prolifération importante, nous serons obligés de faire intervenir la fourrière.

***Cela ne sera pas gratuit...***

## L'ENTRETIEN DU VILLAGE



### L'entretien du village : l'affaire de tous

**Chelles est une commune très étendue, avec de nombreux chemins de randonnées, de nombreux fossés. L'ensemble appelle beaucoup de travaux d'entretien.**

Une équipe de bénévoles participent au fleurissement du village, nettoient le cimetière. Certains villageois ramassent spontanément les papiers qui volent dans leurs rues.

**Peut-être faudra-t-il organiser « un nettoyons la nature » mobilisant les jeunes et l'ensemble de la population.**

D'autres bénévoles ont consacré un samedi matin pour nettoyer les fossés et nettoyer les panneaux de signalisations.

Pour les trottoirs, la communauté de communes ne passe plus de désherbant. Les employés communaux participent au nettoyage mais la collectivité locale ne peut pas tout faire.

**Chacun doit s'impliquer, au moins autour de chez soi.**



**Il est bon de se remettre en mémoire les termes d'un arrêté communal de février 2012, qui prévoyait les points suivants :**

*« Il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.*

....

*Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur. Cependant les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre telle que préconisent les textes législatifs et réglementaires en vigueur. »*



**Il faut donc veiller à l'entretien de chez soi, de ses abords et de tout le village. De nombreux Chellois le font. Faisons tous comme eux. Et nous aurons un village encore plus propre et attrayant.**

## Vous avez pu remarquer le panneau à l'entrée du village

# VOISINS VIGILANTS

- Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune et à les associer à la protection des biens et des personnes.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante afin d'informer la gendarmerie de tout fait s'avérant préoccupant.

**Concrètement, la démarche peut contenir diverses opérations :**

- **Surveillance mutuelle** des habitations en l'absence de leurs occupants
- **Ramassage du courrier** pour les personnes absentes
- **Signalement aux forces de l'ordre** des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, des décharges sauvages



**Les principaux objectifs de la démarche :**

- **Établir un lien régulier** entre les habitants du village, les élus et les représentants de la force publique
- **Accroître la réactivité** des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation
- **Renforcer la tranquillité** au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages

**Coordination :**

**Rémi Coste 06 64 17 93 98**

Chelles – le bourg : Christian Lemaire 06 32 60 80 66

Chelles – hameau de Bérogne : Rémi Coste 06 64 17 93

**Si urgence : brigade de gendarmerie d'Attichy 03 44 42 75 17, ou le 17**

**Le réseau des correspondants « voisins vigilants » pour Chelles - le bourg**

NOM	PRENOM	N°	MAIL	MOBILE	ADRESSE
LEMAIRE	Christian	1	<a href="mailto:christian.secu@orange.fr">christian.secu@orange.fr</a>	06.32.60.80.66. 03.44.42.86.94	1 rue de Bérogne
DEBLOIS	Christian	2	<a href="mailto:mjodeblois@aol.com">mjodeblois@aol.com</a>	06.20.46.30.67,	9 rue du Pont
	Marie-José		<a href="mailto:chdeblois@aol.com">chdeblois@aol.com</a>	06.78.48.16.99	
CARBONNEAUX	Hervé	3	<a href="mailto:carbonneaux.nathalie@neuf.fr">carbonneaux.nathalie@neuf.fr</a>	06.15.35.11.78	25 route de Hautefontaine
MIEL	Yvette	4	<a href="mailto:jacques.miel@orange.fr">jacques.miel@orange.fr</a>	06.25.10.03.04	28 rue du Priez
MULLIEZ	Daniel	5	<a href="mailto:danielmulliez@sfr.fr">danielmulliez@sfr.fr</a>	06.11.84.17.32	17 rue du Priez
LIBERATI	Xavier	6	<a href="mailto:xavier.liberati@orange.fr">xavier.liberati@orange.fr</a>	06.16.32.41.18	8 rue du Pont
JEZ	Christian	7	<a href="mailto:jezachelles@orange.fr">jezachelles@orange.fr</a>	06.87.00.52.72	4 rue du Priez
MESSIASSE	Hubert	8	<a href="mailto:hubert.messiasse@orange.fr">hubert.messiasse@orange.fr</a>		8 rue de Vichelles
MEDARD	Alain	9	<a href="mailto:alain.medard@sfr.fr">alain.medard@sfr.fr</a>	06.21.28.23.73	10 rue de Vichelles
RENDoux	Alain	11	<a href="mailto:rendounet@hotmail.fr">rendounet@hotmail.fr</a>	03.44.42.08.45	4 rue de Reteuil

**Le réseau des correspondants « voisins vigilants » pour Chelles - hameau de Bérogne**

NOM	PRENOM	N°	MAIL	MOBILE	ADRESSE
COSTE	Rémi	1	<a href="mailto:remi.coste@orange.fr">remi.coste@orange.fr</a>	06.64.17.93.98	20 ter rue de Reuvre
CADE	Christophe	2	<a href="mailto:christophe.cade@gmail.com">christophe.cade@gmail.com</a>	06.03.53.54.11	12, Côtes des rêves
PELLETIER	Fabienne	4	<a href="mailto:dom.fafa@orange.fr">dom.fafa@orange.fr</a>	07.77.30.88.66	10 rue de Reuvre
RENAULD	Christophe	6	<a href="mailto:adeline-v@live.fr">adeline-v@live.fr</a>	03.44.20.17.99	19 rue de Reuvre
SOUDE	Claudie	7	<a href="mailto:soudeclaudie@gmail.com">soudeclaudie@gmail.com</a>	06.32.20.73.22	22 rue des Bourbettes
LAFORGE	Philippe	9	<a href="mailto:philaforge@gmail.com">philaforge@gmail.com</a>	03.44.42.89.23	22 rue de Reuvre

**Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez contacter Rémi Coste ou Christian Lemaire**

# CHELLES DANS LES DONNÉES DE L'INSEE



Que dit la statistique publique de notre village, de ses caractéristiques et de ses évolutions ?

Une plongée rapide dans le site de l'INSEE permet de ressortir quatre tableaux, pour quelques enseignements et étonnements, au sujet des 264 hommes et 243 femmes de Chelles (recensées en 2017), rassemblés en 192 foyers fiscaux.

## Population par grandes tranches d'âges (en %)



	2007	2012	2017
0 à 14 ans	23,3	25,3	20,3
15 à 29 ans	9,6	7,9	11,2
30 à 44 ans	26,7	23,6	21,4
45 à 59 ans	21,3	19,6	24,9
60 à 74 ans	15,0	18,6	16,1
75 ans ou plus	4,1	5,0	6,1

## Nombre de naissances et de décès

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décès	1	3	5	6	4	0
Naissances	3	5	2	3	2	4

## Population en historique depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	230	209	267	334	384	436	486	507
Nombre d'habitants par km <sup>2</sup>	25,3	23,0	29,4	36,8	42,3	48,0	53,5	55,8

## Diplôme le plus élevé (en %)

	2007	2007	2007
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	26,7	20,1	15,0
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,2	4,1	4,8
CAP, BEP ou équivalent	25,8	29,3	25,7
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	21,0	17,9	18,9
Diplôme de l'enseignement supérieur	22,2	28,5	35,6

## LA BIBLIOTHÈQUE DE CHELLES

La bibliothèque de Chelles a été créée par plusieurs habitants du village le 22 septembre 2006, sous la forme d'une association de loi 1901, nommée La Compagnie du Libre-Échange (La Clé), afin de mettre en place un lieu de convivialité, d'échange et de partage.



Elle était alors installée dans les locaux de la mairie. **Elle occupe désormais la salle située au-dessus de la cantine scolaire.** Ce nouveau lieu permet un espace plus adapté, dédié à la bibliothèque et ses adhérents, avec une vue sur les prés et la Tour de Chelles.

La bibliothèque a donc depuis son origine bénéficié du soutien de la mairie, par la **mise à disposition d'une salle**, et par l'octroi d'une subvention. Celle-ci s'élève à 1 € par habitant, soit environ 510 € par an.

La médiathèque départementale de l'Oise (MDO) **apporte également un soutien matériel** (ordinateur, système de gestion de bibliothèque, assistance technique). Le rattachement au réseau des bibliothèques de l'Oise permet d'augmenter le fonds disponible à Chelles. Cela représente environ 4 000 documents, essentiellement des livres, et quelques DVD. Un échange de documents (environ 500) a lieu deux fois par an, afin de renouveler le fonds.

**La bibliothèque dispose également d'un fonds propre, d'environ 3 700 livres**, adultes, jeunes et enfants. Les adhésions et les subventions de la mairie, permettent chaque année l'achat de livres récemment publiés.

**L'adhésion à la bibliothèque est de de 5 € par famille et par année civile.** Elle est ouverte aux habitants des villages du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Chelles, Croutoy, Hautefontaine, Saint-Etienne-Roilaye).

La classe de Chelles vient emprunter régulièrement des livres, et participe notamment chaque année au prix Ficelle, prix littéraire dédié à la jeunesse.

**Des animations ont pu être organisées ponctuellement** comme des séances de lecture pour enfants, des expositions de photos, de dessins (« Les petits bonheurs »). Pour les 10 ans de La Clé, les élèves de l'école de Chelles ont ainsi participé à cet anniversaire par la réalisation de dessins sur cette thématique. La bibliothèque participe aussi aux événements départementaux ou nationaux, comme le Village estival, La Nuit de la Lecture.

**Aujourd'hui, de nouveaux projets sont en cours d'élaboration, comme un club de lecture, la mise en place de l'accès à La Bibliothèque numérique proposée par la MDO, la mise à jour régulière du site internet**  
[https://chelles.c3rb.org/Opac\\_Net](https://chelles.c3rb.org/Opac_Net)

**La bibliothèque de Chelles, située au 4 rue de la mairie, est ouverte tous les vendredis de 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires et contexte sanitaire exceptionnel)**



## LE TERRAIN DE PÉTANQUE



**Le terrain de pétanque est né**

**Issu d'une idée de la commission jeunes et intergénération**s du conseil municipal, ce nouveau terrain a été réalisé grâce à la mobilisation des bénévoles, adultes comme enfants. Après un arrêt des travaux en raison des contraintes sanitaires, il a pu être achevé et ouvert.

**Samedi 27 mars 2021, le printemps est là !**

L'équipe de bénévoles termine les deux terrains de pétanque avec « 12 gros bras » maxi ... Covid oblige !

Vous pouvez d'ores et déjà en profiter, en famille, entre amis.

C'est six sur terrain, au maximum. Mais le public peut être bien plus nombreux.



**Surtout, amusez-vous, entraînez-vous, pour nos futures rencontres conviviales entre Chellois(es) !**

## POINT SUR LE RPI DU VANDY

Le **RPI** (*Regroupement Pédagogique Intercommunal*) regroupe les écoles de Chelles, Croutoy, Hautefontaine, et Roilaye. Il accueille **93 élèves**.

Depuis mars 2020, grâce au partenariat entre les mairies et les directeurs d'écoles, nous avons pu nous adapter à toutes les contraintes sanitaires, qui ont évolué au fil des épisodes. Nous pouvons remercier nos directeurs d'écoles et nos personnels pour leur grande écoute et disponibilités.

La répartition des enfants par classe pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 se présente de la façon suivante :

	Classes	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Hautefontaine	1	11	8							19
Chelles	1			13	13					26
Croutoy	1					9	13			22
Roilaye	1							13	13	26
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>93</b>

Le budget du RPI s'élève à environ 140 000 € avec une participation des communes de 117 000 €, du Conseil Départemental de l'Oise pour un montant

de 6 000 € (pour le financement des assistantes en maternelle) et, depuis cette année, du Conseil Régional des Hauts de France pour un montant de 5 000 € (aide pour la surveillance et la sécurité des enfants de maternelles dans le bus de ramassage scolaire intercommunal).

En 2020, le RPI a investi en équipement informatique plus de 9 000 €, financée à 50 % par le Ministère de l'Éducation Nationale, dans le cadre d'un appel à projets.

Ainsi, toutes les classes de primaires sont équipées de tableaux blancs interactifs. Une imprimante 3D se trouve à l'école de Croutoy. **Avec tout cela, notre RPI est l'un des mieux équipés de notre académie.**

## FAIRE OU REFAIRE DES PAPIERS D'IDENTITÉ

### Vous souhaitez faire votre carte d'identité ?

Malheureusement votre mairie ne les traite pas en direct.

Pas de panique. Il vous suffit de faire une pré-demande pour avoir un numéro de dossier sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Ensuite prendre un rendez-vous avec la mairie d'Attichy ou de Compiègne

**Surtout ne pas oublier les pièces justificatives !**

### Et le passeport ?

Contrairement à la carte d'identité il est payant : **87 € de timbres fiscaux.**

Veillez-vous munir :

- d'une pièce d'identité
- une photo d'identité aux normes d'au moins 6 mois
- les timbres fiscaux
- numéro de dossiers
- justificatif de domicile



Pièces à fournir :

- Photo d'identité de moins de 6 mois et conformes
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents..)
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne.

**Pour les enfants :** vous pouvez aussi faire une pré-demande sur le site du service public.

- une carte d'identité du parent demandeur
- l'extrait d'acte de naissance
- le numéro de pré-demandes

Faire une pré-demande auprès du site :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Après avoir fait votre pré-demande et avoir récupéré le numéro de dossier vous pourrez prendre un rendez-vous avec les mairies comme Attichy ou Compiègne.

## LES PRINCIPALES DÉCLARATIONS D'URBANISME

**Quand déposer une déclaration préalable de travaux (DP) ?**

Avant toute chose, il faut savoir que si après les travaux l'emprise au sol totale ou la surface au plancher de la maison est **au moins égale à 150 m<sup>2</sup>**, il est **obligatoire de demander un permis de construire** (et non pas une DP) et d'avoir recours à un architecte.

La DP doit être déposée pour les constructions, les travaux, les installations et les aménagements qui ne nécessitent pas de permis de construire.

### C'est donc le cas si l'on a par exemple l'intention de :

- Modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (changer la toiture, changer les menuiseries, c'est-à-dire opter pour des portes, des fenêtres, des volets de forme et/ou de couleur différentes, créer une ouverture...)
- Transformer une construction existante
- Réaliser une extension telle qu'une pièce supplémentaire, une véranda, une surélévation, etc.
- Changer la destination d'un bâtiment (par exemple transformer un garage en pièce d'habitation)
- Poser un mur de clôture d'une hauteur de 2 m ou plus, installer un portail, des clôtures,
- Ravalier la façade,
- Construire une piscine d'une superficie de bassin inférieure à 100 m<sup>2</sup>, un garage, un abri de jardin

A noter que pour un agrandissement, une surélévation, un aménagement des combles ou encore une extension, la création de surface au sol ou d'emprise au sol doit être inférieure à 40 m<sup>2</sup> mais elle ne doit pas excéder 20 m<sup>2</sup> si la parcelle est située hors d'une zone urbaine de PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Des taxes peuvent être soumises sur les nouveaux locaux.

La durée de validité d'une déclaration de travaux est de 3 ans, renouvelable deux fois par périodes de 12 mois (soit 5 ans au total). Il convient d'afficher la DP sur une pancarte d'au moins 0,80 x 1,20 mètre positionnée sur le terrain de sorte qu'elle puisse être vue depuis la voie publique. Elle devra y rester jusqu'à la fin des travaux.

Toutes les informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028/>

### Quand déposer un permis de construire (PC)?

Le dépôt d'un permis de construire est obligatoire dès que votre agrandissement, ou tout projet de construction fait plus de 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher de votre future construction dépasse 150 m<sup>2</sup>.

Toutes les informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>



# INFORMATIONS PAROISSIALES

## Maison paroissiale

7 ter, rue du Docteur Moussaud  
60350 CUISE-LA-MOTTE  
Tél : 03.44.40.63.58  
mailto : [paroissevalleeaisne@outlook.fr](mailto:paroissevalleeaisne@outlook.fr)

## Prêtres

Abbé Guillaume Marot, curé  
[guillaume.marot@oise-catholique.fr](mailto:guillaume.marot@oise-catholique.fr)  
Abbé Pierre Nguyen, vicaire  
[pierre.nguyentridung@oise-catholique.fr](mailto:pierre.nguyentridung@oise-catholique.fr)

## Soeurs apostoliques de Saint Jean

Prieuré de Pierrefonds : 03.44.20.80.01  
Paroisse : Sr Cécile-Marie 07.77.33.58.24



PAROISSE VALLÉE-DE-L' AISNE  
Notre-Dame de Neuffontaine



*Pour les clochers de Chelles, Croutoy, Hautefontaine, Saint Etienne Roilly :*

## Sacrements

Baptêmes - Mariages  
Anne Fontaine : 06.20.86.85.47  
[sacrementsvalleeaisne@outlook.fr](mailto:sacrementsvalleeaisne@outlook.fr)  
Pour les baptêmes, vous serez ensuite orienté vers Marie José Deblois

## Deuils - Funérailles

Permanences : 06.10.36.11.65  
[sacrementsvalleeaisne@outlook.fr](mailto:sacrementsvalleeaisne@outlook.fr);  
Vous serez ensuite orienté vers Nicole Carbonneaux

## Catéchisme

7 ter, Aurélie de Septenville  
06.11.35.37.29  
[catechismevalleeaisne@outlook.fr](mailto:catechismevalleeaisne@outlook.fr)

## Demander une messe

Secrétariat paroissial : 03.44.40.63.58  
[communicationvalleeaisne@outlook.fr](mailto:communicationvalleeaisne@outlook.fr)

*Pour l'équipe pour la préparation des messes, l'animation culturelle, l'entretien de l'église, venez rejoindre un grand nombre de familles (Ancellin, Armand-Prévost, Carbonneaux, Deblois, Médard, Messiasse, Thibault) et biens d'autres qui participent aussi à l'entretien de l'église.*



## L'ASSOCIATION DE LA SAUVEGRDE DU PATRIMOINE

L'association de sauvegarde de l'église Saint Martin et du patrimoine historique de Chelles soutient depuis 2016 la mairie.

Son objectif est de restaurer et entretenir le patrimoine historique de notre commune en faisant appel à la participation de chacun, aux dons, au mécénat, grâce à la défiscalisation (dossier à constituer avec la fondation du patrimoine) et bien sûr au concours de la Région et de l'État.

L'association et la Mairie ont signé une convention pour une démarche conjointe. L'ambition est de contribuer à la vie du patrimoine, en soutenant les travaux mais aussi par des animations, en faisant appel à des historiens, en organisant des manifestations musicales et culturelles.



**Une cinquantaine de personnes ont rejoint l'association**

Si vous souhaitez avoir des renseignements ou adhérer :

**Michel Armand-Prevost**  
[michelarmand-prevost@orange.fr](mailto:michelarmand-prevost@orange.fr)

**Nicole Carbonneaux**  
[marcel.carbonneaux@sfr.fr](mailto:marcel.carbonneaux@sfr.fr)

**Daniel Mulliez**  
[danielmulliez@sfr.fr](mailto:danielmulliez@sfr.fr)

**Christian Deblois**  
[chdeblois@aol.com](mailto:chdeblois@aol.com)

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 10 €.



## L'AVAPAR



Quelques habitants de nos villages ont considéré qu'ils ne pouvaient pas rester insensibles à la détresse de personnes réfugiées, déracinées.

Nous nous sommes donc organisés pour prendre notre part dans l'aide à ces personnes.

Pour ce faire, nous avons créé fin 2016 l'Association de la Vallée de l'Aisne Pour l'Accueil de personnes Réfugiées (AVAPAR). Cette structure officiellement reconnue est opérationnelle depuis plus de deux ans et compte une quarantaine d'adhérents et sympathisants.

La mission que nous nous sommes donnée consiste à accompagner des personnes migrantes, les soutenir, non seulement dans la vie de tous les jours (par exemple l'apprentissage de la langue), mais aussi pour toutes les démarches, l'équipement éventuel de leur logement, les transports, etc.

Nous recherchons des personnes décidées à prendre part à ce travail tout simplement humain et fraternel, soit en donnant un peu de leur temps, soit en contribuant financièrement à nos actions.

L'AVAPAR a été constituée en association d'intérêt général. Une réduction d'impôts de 66 % (les deux tiers) est donc attachée à tout don versé.

Contacts et informations, relais sur Chelles : Philippe et Majo Thibault 06.15.22.87.14

## L'ANTHURIUM



**L'anthurium est une association à but non lucratif qui vise à créer une ressourcerie dans les Lisières de l'Oise.**

**Par les actions menées et par sa localisation, elle souhaite donner au territoire un nouveau souffle axé sur l'environnement, avec notamment un aspect autour de la permaculture et la durabilité, sur la solidarité et l'insertion.**

**Construisons ensemble un.e nouvel.le air/ère**

Toutes les informations sur : <https://lanthuriumasso.fr>



### QUEL EST LE RÔLE DE LA RESSOURCERIE ?

#### Environnemental :

Réduction des déchets ménagers et assimilés par leurs valorisations

#### Social :

Formation et insertion de personnes éloignées de l'emploi.

Développement de partenariats avec des organismes et associations, pour équiper les bénéficiaires.

#### COMMENT ?

#### Collecte séparative :

Tri effectué des déchets collectés permettant leurs valorisation ou non

#### Valorisation :

Remise en état des objets collectés, ce qui ne peuvent l'être sont dirigés vers des filières de traitements spécifiques.

#### Vente :

Elle constitue la finalité de l'action entreprise par la mise en valeur des objets auprès du public en pratiquant des prix modérés. Elle représente également une ressource pour la ressourcerie.

#### Sensibilisation:

Mise en place futur d'atelier autour de la réduction des déchets, la réutilisation et le réemploi, ainsi que d'autres thématiques liées au développement durable.

# NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LA CCLO



Communauté de Communes  
des **Lisières de l'Oise**

## La CCLO : de quoi parle-t-on ?

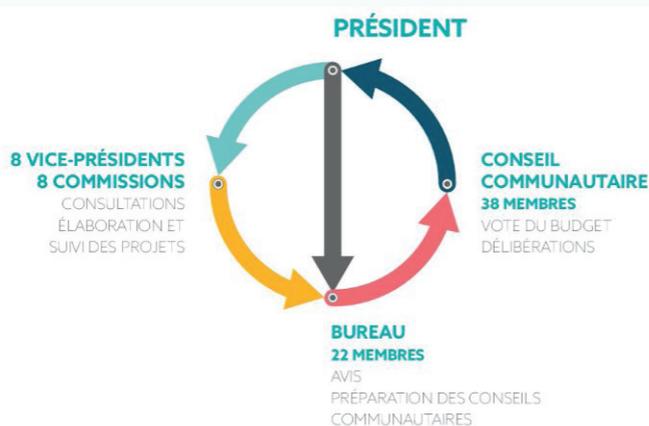
Le regroupement de communes est né le 13 octobre 1964 sous le nom de **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)** regroupant les 20 communes du Canton d'Attichy, situé à l'Est du département de l'Oise (Picardie). Il a été transformé en District du Canton d'Attichy le 1<sup>er</sup> septembre 1994 pour devenir la Communauté de Communes du Canton d'Attichy (CCCA) le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

**Près de 17 000 habitants vivent sur ce territoire** rural de 210 km<sup>2</sup> traversé par l'Aisne et bordé par les massifs forestiers de Compiègne et de Laigue.

Par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2015, la Communauté de Communes du Canton d'Attichy a changé de nom et s'appelle désormais : la **Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO)**.



Communauté de Communes  
des Lisières de l'Oise



## Comment fonctionne-t-elle ?

La CCLO est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Elle dispose d'un organe délibérant (le Conseil Communautaire) et d'un organe exécutif (le Président, accompagné des Vice-Présidents).

## Pratique - Des permanences de proximité dans les locaux de la CCLO

ORGANISME	DATES	HEURES	LIEUX
<b>CAUE</b> Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement <a href="http://www.caue60.com">http://www.caue60.com</a>	27/04. (Tous les 4 <sup>ème</sup> mardis)	ENTRE 14H00 ET 17H00	<b>Prise de RV :</b> <b>03 44 42 72 25</b> <b>ACCUEIL CCLO</b> <b>4 voie Industrielle</b> <b>ZI de Surcens</b> <b>60350 ATTICHY</b>  (après la caserne de pompiers)
<b>ADIL</b> Agence Départementale d'Information Logement <a href="http://www.adil60.org">www.adil60.org</a>	21/04 - 19/05 - 16/06. 29/04 - 27/05 - 24/06.	Mercredi (Espace info Logement) : 14h00-17h00 Jeudi (Espace info Energie) : 9h00-12h00	
<b>OPAH</b> Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat <a href="http://www.opah.fr">www.opah.fr</a>	17/05 - 07/06 - 21/06 05/07 - 19/07 - 2/08	Lundi : 13H30-16H30	
<b>CMA</b> Chambre des Métiers et de l'Artisanat <a href="http://www.cma-hautsdefrance.fr">www.cma-hautsdefrance.fr</a>	TOUS LES JEUDIS	08H30-12H00 13H30-16H30	

## LES ÉLUS



**Sylvie VANLENTE LE HIR**  
PRÉSIDENTE  
Maire de Tracy-le-Mont

« Avec mon équipe de huit vice-présidents, nous serons engagés aux côtés de la population et de nos entreprises pour traverser la crise sanitaire et travailler ensemble au développement de notre territoire durant ce mandat ».



**FRANCK SUPERBI**  
1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT  
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS  
Maire de Bitry



**JEAN-CLAUDE CORMONT**  
2<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT  
VOIRIE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE  
Maire de Couloisy



**CHRISTIAN DEBLOIS**  
3<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT  
URBANISME, AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE  
Maire de Chelles



**ANNE-MARIE DEFRANCE**  
4<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE  
VIE LOCALE, PETITE ENFANCE,  
SERVICE À LA POPULATION  
Maire de Nampcel



**BERNARD FAVROLE**  
5<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT  
EAU ET ASSAINISSEMENT  
Maire d'Attichy



**SYLVAIN GOUPIL**  
6<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT  
FINANCES  
Maire de Trosly-Breuil



**ÉRIC BEGUIN**  
7<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
Maire de Saint-Etienne-Roilaye



**FLORENCE DEMOUY**  
8<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE  
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE,  
COMMUNICATION, CULTURE  
Maire de Pierrefonds

### ATTICHY

BERNARD FAVROLE (MAIRE),  
CORINNE BETRIX,  
STÉPHANE DECULTOT,  
CATHERINE RIGALT

### AUTRÊCHES

MICHEL POTIER (MAIRE)

### BERNEUIL-SUR-AISNE

ÉTIENNE FRÈRE (MAIRE),  
NICOLE TUAL

### BITRY

FRANCK SUPERBI (MAIRE)

### CHELLES

CHRISTIAN DEBLOIS (MAIRE)

### COULOISY

JEAN-CLAUDE CORMONT (MAIRE)

### COURTIEUX

LUCIEN DEGAUCHY (MAIRE)

### CROUTOY

GUILLAIN DE FRANCE (MAIRE)

### CUISE-LA-MOTTE

RENAUD BOURGEOIS (MAIRE),  
MICHELLE BEAUDEQUIN,  
GÉRARD FLEURY,  
MARYSE CHAMPEAU,  
MICHEL KMIEC

### HAUTEFONTAINE

THIERRY SARKÖZY (MAIRE)

### JAULZY

YVES LOUBES (MAIRE),  
JEAN-MARIE BOUCHEZ

### MOULIN-SOUS-TOUVENT

ANNE BROCVIELLE (MAIRE)

### NAMPCEL

ANNE-MARIE DEFRANCE (MAIRE)

### PIERREFONDS

FLORENCE DEMOUY (MAIRE),  
DELPHINE DECKER,  
JEAN-MARC GOSSOT,  
MICHEL LEBLANC

### RETHONDES

JEAN-JACQUES LECAT (MAIRE)

LAURENT BARGADA (MAIRE)

### SAINT-ÉTIENNE-ROILAYE

ÉRIC BEGUIN (MAIRE)

### SAINT-PIERRE-LÈS-BITRY

MICHAËL LEMMENS (MAIRE)

### TRACY-LE-MONT

SYLVIE VALENTE LE HIR (MAIRE),  
JOCELYNE BRASSEUR,  
ALAIN MAILLET,  
JEAN-LOUIS GOURDON

### TROSLY-BREUIL

SYLVAIN GOUPIL (MAIRE),  
AGNÈS BACHELART,  
YVES DELCELIER,  
VIRGINIE PARMENTIER



## DU COMMERCE EN LIGNE AVEC LA CCLO

**Vous pouvez faire des achats chez vos commerçants de proximité en vous rendant sur :**

[www.c-local-oise.com](http://www.c-local-oise.com)

**C'Local** est une marketplace ou site de e-commerce 100 % local dédiée aux commerçants, artisans, auto-entrepreneurs, PME du territoire des Lisières de l'Oise.

Elle a pour vocation de proposer des produits et services (restauration, hébergement, prestations diverses, etc.) provenant exclusivement du territoire de la Communautés de Communes des Lisières de l'Oise.

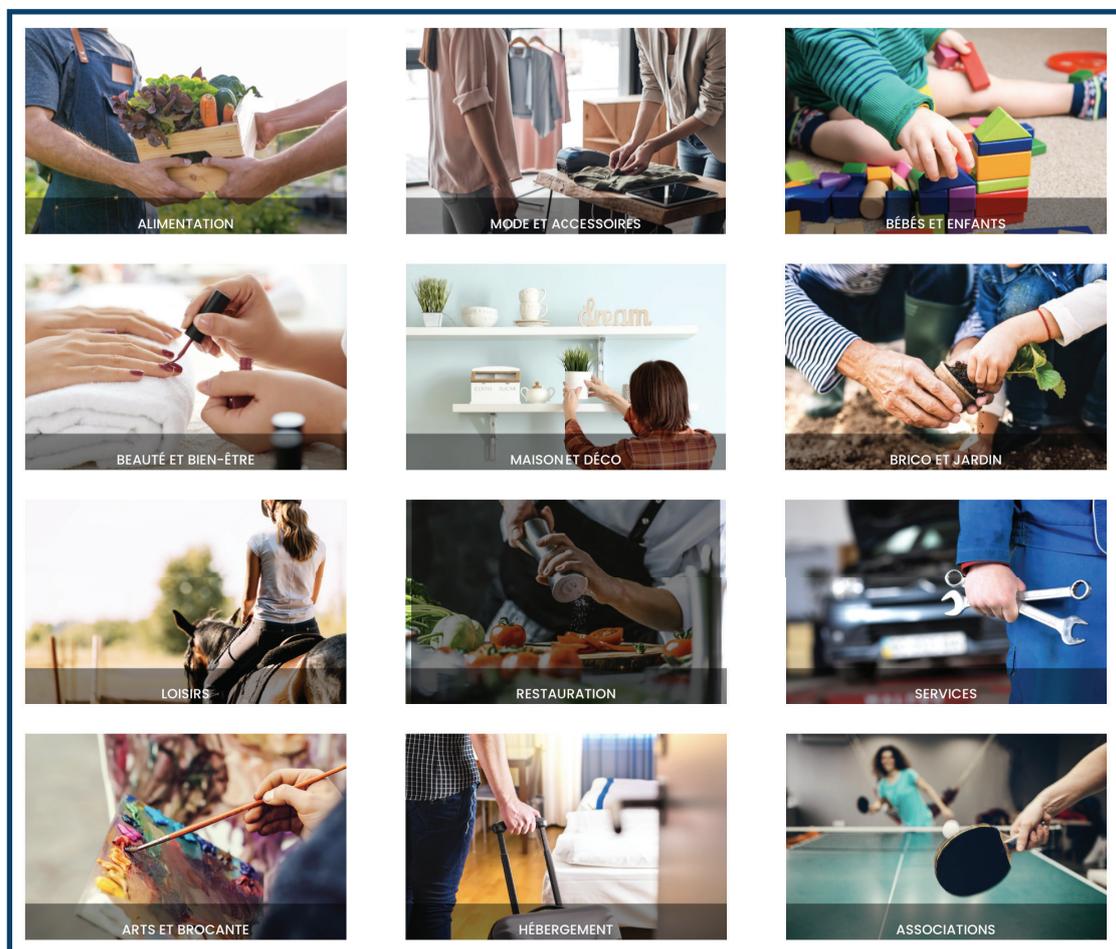
À l'instar des sites comme Amazon, Le bon coin, Airbnb et Booking, pour ce qui est de l'hébergement, les commerçants, entreprises et prestataires ont la possibilité de créer gratuitement un compte sur la plateforme, mettre en ligne leurs produits et/ou services, choisir leur mode de livraison et présenter leurs activités et leurs offres.

**Alimentation, vêtements, puériculture, hébergement, soins esthétiques, coiffure, déco, loisirs, restauration, jardin, travaux : tout y est !**

Vous pouvez donc faire des achats chez vos commerçants de proximité en vous rendant sur [www.c-local-oise.com](http://www.c-local-oise.com)



**C'est gratuit, facile, intuitif... et surtout responsable !**



# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

## LA DÉCHETTERIE

« Nos agents sont là pour vous informer, merci de les respecter et de suivre leurs consignes ! »

- ✔ Je trie mes déchets avant de venir.
- ✔ Je viens obligatoirement avec ma carte d'accès personnelle.
- ✔ J'applique les conseils de l'agent.
- ✔ Je peux déposer 4 m<sup>3</sup> par jour.
- ✔ Je peux venir 50 fois par an.
- ✔ Je peux aller dans n'importe quelle déchetterie gérée par le SMDO.
- ✔ Je peux accéder à la déchetterie avec un véhicule d'un gabarit inférieur à 20m<sup>3</sup>.
- ✔ Je respecte les consignes de tri et de sécurité.
- ✔ Je laisse le site propre après mon passage. Si besoin je balaye.

### Déchets acceptés et conditions de dépôts

Pour connaître la liste des déchets acceptés :

<https://www.smdoise.fr/wp-content/uploads/2020/08/pocket-info.pdf>

Les conditions de dépôts des déchets dans nos déchetteries sont celles indiquées dans le règlement intérieur, à savoir :

- L'accès en déchetteries se fait sur présentation de la carte d'accès personnelle.
- Vous n'avez pas encore de carte d'accès en déchetterie ? Vous êtes autorisés à réaliser un passage sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Pour faire votre demande de carte : <https://www.smdoise.fr/demande-de-carte>
- Avec votre carte, vous pouvez accéder à n'importe quelle déchetterie gérée par le SMDO
- Vos déchets doivent être triés avant d'être apportés en déchetterie
- Vous avez accès à 50 passages par an en déchetterie

### Particuliers :

- Vous pouvez déposer jusqu'à 4m<sup>3</sup> de déchets par jour, sans limitation de passage par semaine
- L'accès est autorisé aux véhicules d'un gabarit inférieur à 20m<sup>3</sup>

### Professionnels :

- Vous pouvez déposer jusqu'à 4 m<sup>3</sup> par semaine maximum
- Limitation au véhicule de moins de 3,5t
- Déchets acceptés et tarifs : se référer au Règlement Intérieur

Les déchets refusés doivent rester dans votre véhicule et en aucun cas finir dans la nature

**Pocket info**  
Déchetterie

**3 règles** de base pour aller en déchetterie

- 1 Carte d'accès personnelle obligatoire
- 2 50 passages/an
- 3 4m<sup>3</sup>/jour

Plus d'info [www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)  
☎ 0 800 60 20 02  
service et appel gratuit

Facebook : SMDO  
Instagram : smdoise

À la déchetterie aussi, bien trier permet de valoriser vos déchets !  
Ce n'est pas une décharge !



### Horaires des déchetteries

#### HORAIRES 1

Mardi au samedi  
de 9H à 12H et de 14H à 18H  
Dimanche de 9H à 12H  
Fermeture lundi, dimanche après-midi et jours fériés

#### HORAIRES 2

Lundi de 14H à 18H  
Mardi au samedi  
de 9H à 12H et de 14H à 18H  
Fermeture lundi matin, dimanche et jours fériés

#### HORAIRES 3

Lundi de 14H à 18H  
Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H  
Fermeture lundi matin, jeudi, dimanche et jours fériés

### Le compost



Pour bien réussir son compost, se renseigner :

[http://smvo2.temporaire.pro/media/Telechargement/smvo-guide\\_jardin-2016-BAT.pdf](http://smvo2.temporaire.pro/media/Telechargement/smvo-guide_jardin-2016-BAT.pdf)

# COLLECTE DES DÉCHETS



## CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE



### CALENDRIER 2021 DE COLLECTE DES DÉCHETS

CHELLES / HAUTEFONTAINE / SAINT-ÉTIENNE-ROILAYE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V		29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 S		30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D		31 M		31 L		31 S	31 M		31 D		31 V

> Sortir les sacs et poubelles **la veille au soir à partir de 19h.**

> Les collectes des jours fériés sont assurées, **à l'exception de celles des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre qui sont reportées.**

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CCLO est disponible sur le site [www.ccloise.com](http://www.ccloise.com).

### COLLECTE EN PORTE À PORTE



**ORDURES MÈNAGÈRES**

Toutes les semaines



**DÉCHETS RECYCLABLES**

toutes les 2 semaines



**DÉCHETS VERTS**

toutes les semaines selon le calendrier



Communauté de Communes  
des Lisières de l'Oise

## ET CONSIGNES DE TRI



# DANS LE BAC JAUNE



Emballages carton

Papiers



Emballages métalliques



Tous les emballages plastiques sans exception

**⊘** Jouets en plastique, vaisselle en plastique, couches, mouchoirs en papier...  
+ d'infos > [www.ecoemballages.fr/grand-public/trier-cest-facile/le-guide-du-tri](http://www.ecoemballages.fr/grand-public/trier-cest-facile/le-guide-du-tri)

## LE VERRE



Verre sans bouchon,  
capsule ou couvercle



## LE TEXTILE



Textile propre et sec  
et jouets



## A LA DÉCHETTERIE



DEEE (Déchets d'Équipements  
Électriques et Electroniques)

Déchets Verts



DDS (Déchets Diffus  
Spécifiques)

### HORAIRES DES DÉCHETTERIES

Valables pour l'ensemble du réseau  
(toutes accessibles avec votre carte)

+ d'infos sur les déchetteries :  
03.44.38.29.00 | <https://www.smdoise.fr>



- > Mardi au samedi 9h-12h | 14h-18h
- > Dimanche 9h-12h
- > Fermé le lundi et les jours fériés.

# AIDES ET SOINS A DOMICILE



## Les Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base (conformément au décret n° 2004-613 du 25 juin 2004).

**Les Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) peuvent être** des établissements ou services qui **accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie**, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale.

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) **sont entièrement financés par les crédits de l'Assurance Maladie**, sous forme d'une dotation globale. L'allocation et le contrôle des financements dépendent, pour leur part, des Agences Régionales de Santé (ARS).



Maintien à domicile et soins de confort



Pansement, perfusion, bas de contention ...



Soins d'hygiène, toilette, changes ..



Injections et prélèvements



Lever, coucher, aide au transfert



Aide à la prise de médicaments

cabinet infirmier



**S.S.I.A.D. ASDAPA COMPIÈGNE**  
12 rue de la 8<sup>ème</sup> Division  
60200 Compiègne  
Tél. 03.44.40.29.73



**Mmes Emmanuelles LEMAITRE, Jessica BAILLY**

5 rue du Bourg  
60350 PIERREFONDS

Tél : 03.44.20.62.54

infirmieres.pierrefonds@laposte.net



**PILOT-DAUTEUIL-MEBAREK-ROGER scp**

*Infirmier (cabinet, soins à domicile)*

26 rue Saint Éloi  
60350 CUISE LA MOTTE

Tél : 03.44.85.70.56



**Vanh PHUNG, Clémence MICHALOWSKI**

*Infirmier (cabinet, soins à domicile)*

2 RUE DU PORT  
60350 CUISE LA MOTTE

Tél : 03.44.85.70.14



**GENTRE DE LOISIRS**

La municipalité de Pierrefonds et la municipalité de Chelles ont signé depuis cinq ans une convention pour accueillir les enfants de Chelles au CLSH de Pierrefonds avec les mêmes conditions que ceux de Pierrefonds.

Chelles participe au coût du CLSH de Pierrefonds au prorata du nombre d'enfants accueillis (plus d'une trentaine d'enfants sont accueillis annuellement).

Les inscriptions se font directement auprès du CLSH de Pierrefonds.

S'inscrire auprès de la mairie de Pierrefonds

**LES ASSISTANTES MATERNELLES**

**Les assistantes maternelles sur notre village**

◆ Deux assistantes maternelles agréées résident dans la commune de Chelles :

- ◆ Mme Laura DUPIN, 1 rue de Pierrefonds
- ◆ Mme Laetitia NAGY, 2 rue de Bérogne (*mercredi et vacances scolaires*)

◆ **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (CCLO)**  
03.44.85.06.18

ou **Service Petite Enfance de la CCLO en appelant**  
au 06.76.24.96.33

**TRANSPORT**

**Vers Compiègne**



Ce service est organisé dorénavant par la Communauté de Communes. **Il a lieu tous les mercredis des semaines impaires à 13h38.**

Le service est gratuit pour les personnes de 65 ans et plus.

**Vers la zone commerciale de Trosly**

Le jeudi, des semaines sans transport à Compiègne, le minibus de la commune de Chelles transporte les personnes qui le souhaitent à la zone commerciale de Trosly.

**NOUVEAU**



Voyagez sur le réseau Oise (services scolaires) dès 1 euro (ticket unitaire à seulement 1 euro)

Les services scolaires de transports en commun (hors circuit des regroupements pédagogiques), gérés par le Conseil Régional des Hauts de France sont également ouverts aux usagers.

L'ensemble de gamme tarifaire pour tous les usagers est disponible sur le site

<https://www.oise-mobilite.fr>

ainsi qu'un calculateur d'itinéraire.

Les usagers qui souhaitent des informations sur les horaires des transports en commun, à passer par

**L'AGENCE OISE MOBILITE**  
au 0 970 150 150

ou [contact@oise-mobilite.fr](mailto:contact@oise-mobilite.fr)



**BOUCHERIE DU LAC**

**LECLERC Yvan**

10 rue Jules Michelet  
60350 Pierrefonds

☎ 03.44.42.80.20

**Livraison sur Chelles**

**RÉSIDENCE HOTELIÈRE**

**Le Relais Brunehaut**

3 rue de l'église  
60350 Chelles

☎ 03.44.42.85.05

**MOTOCULTEUR**

**FRENEL  
MOTOCULTEUR**

☎ 03.23.53.42.55

**CRÉATION  
RÉNOVATION**

**Jean OKETEN**

3 rue du Moulin  
60350 Chelles

☎ 03.44.42.37.44

■ 06.21.12.34.02

[jeanoeten@yahoo.fr](mailto:jeanoeten@yahoo.fr)



**cocciMarket**

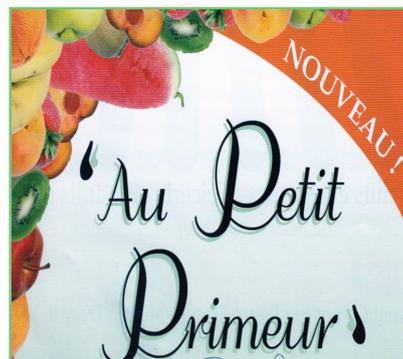
**M et Mme PANDOU**

10 rue Jules Michelet  
60350 Pierrefonds

☎ 03.44.42.97.85

**Livraison sur demande à domicile Au Petit Primeur**

**LES SERVICES DE PROXIMITÉ**



**Fruits et légumes  
Épicerie  
Produits frais**

L'alimentation à votre service:

■ 06.80.82.11.91

[aupetitprimeur60@laposte.net](mailto:aupetitprimeur60@laposte.net)

**Tournée sur la commune de Chelles  
le jeudi vers 18 H**

**CHAMBRES D'HÔTES**



**ET GÎTE RURAL**

**M et Mme Roland GRAS**

9 rue de du Priez  
60350 Chelles

☎ 03.44.42.85.30

**SALON DE COIFFURE**

**M. FRENEL**

3 rue de l'église  
60350 Chelles

☎ 03.44.42.85.05

**L'ART DU FER**

*A. D. F. 60*

**Eric Waterlot**

7 rue de Bérogne  
60350 Chelles

☎ 03.44.42.85.87

■ 06.03.45.78.84

[waterlot.eric@neuf.fr](mailto:waterlot.eric@neuf.fr)

**UN AUTRE SERVICE DE PROXIMITE**



Des jeunes chellois et leurs amis ont passé un 1er mai laborieux avec le nettoyage du cimetière et du lavoir rue du pont. Merci à eux et rendez-vous pour une prochaine action.



## Festival des Forêts à Chelles

**mardi 13 juillet 2021 à 19h**

avec la soprano **Julie Cherrier** et le pianiste **Frédéric Chaslin**.

Les artistes se produiront dans un programme de mélodies (musique française et opéra).

Tous deux de remarquables musiciens dont vous pouvez consulter les références sur les sites suivants :

[www.julie-hoffmann.com](http://www.julie-hoffmann.com)    [www.fchaslin4.wixsite.com/classical-music](http://www.fchaslin4.wixsite.com/classical-music)

Naturellement, ce concert respectera les conditions sanitaires en vigueur.

**Spectacle gratuit pour les moins de 16 ans**